

De: dargent <fdargent@club-internet.fr>

Envoyé: mardi 6 décembre 2022 17:51

À: info@smipac.com

Objet: concertation dans le cadre de projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière (PAC)
dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Après consultation du projet d'extension du PAC sur vote site internet je vous présente mon opposition à ce dit projet, et ce pour les raisons suivantes :

D'une manière générale, il n'est plus entendable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers nourriciers d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part. Pour citer quelques-uns de leurs enjeux bien connus, nous trouvons : la production agricole, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc... A l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie des espèces, et, en premier lieu, la nôtre.

Votre projet soulève les remarques suivantes :

- Une logique d'extension en zone rurale qui demeure la règle et le futur Même si vous semblez limiter pour l'instant votre extension à 46ha, de nombreux éléments présentés dans votre document <https://www.smipac.com/documents-administratifs/expose-presente-en-reunion-publique.htm> (notamment le diagnostic paysager et urbain) laisse à penser que votre extension portera à terme sur un total de près de 90 ha
- Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentées dans vos documents mis en ligne suite à la réunion du 9 novembre 2021
Aucune donnée agricole présentée (exploitations, productions, filières locales etc...) ni aucune espèce animale présentée
- Une auto-justification des besoins de « terrains à vocation économique » qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur. Aucun véritable besoin n'est démontré... et des surfaces sont toujours disponibles. En outre, des projets mis en avant sur votre document

n'existent toujours pas à l'heure actuelle (aire de services autoroutières, parc solaire) pour une surface de près de 13ha.

- Aucune présentation du coût du projet. Le contribuable n'a pas une vision du coût du projet et ne peut évaluer sa pertinence.

- Un projet de développement basé sur du « Dumping Foncier ». Sur le PAC, le faible coût au m² (7 euros) se fait au détriment des disponibilités foncières à vocation économiques alentour. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création... et « facilite » la destruction de tout un secteur rural.

Ainsi, de manière évidente, la présente « concertation » apparait déloyale et ne permet pas une bonne compréhension du projet.

François Dargent